



Doc. 13084  
22 janvier 2013

## Le respect des obligations et engagements de l'Azerbaïdjan

### Amendement<sup>1</sup> n° 13

Dans le projet de résolution, au début du paragraphe 19, insérer les mots suivants :

« L'Azerbaïdjan reste un Etat dominé par un régime autoritaire qui n'est pas compatible avec les normes de la Convention européenne des droits de l'homme ».

*Déposé par:*

POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC  
BRASSEUR Anne, Luxembourg, ADLE  
GROSS Andreas, Suisse, SOC  
JOHANSSON Mats, Suède, PPE/DC  
LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE  
SYDOW Björn, von, Suède, SOC

---

1. 2013 - Première partie de session

